ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Mise en page et édition par :



Le bulletin de l'Alaccion P

Association canadienne des cheis de police

Été 2014



L'Association canadienne des chefs de police
APPUIE
TELUSAVERT

Par Shelly Smith

ans une récente étude de Léger Marketing, la grande majorité des Canadiens (93 %) s'est dite préoccupée par l'utilisation de l'Internet. Que ce soit par rapport à la confidentialité (81 pour cent), à l'usurpation d'identité (76 pour cent), ou à des pratiques frauduleuses ou des escroqueries (70 pour cent) les gens sont conscients des menaces encourues en ligne. Il n'est pas surprenant de constater que les plus jeunes Canadiens s'inquiètent moins de la sécurité en ligne et du vol d'identité que leurs homologues plus âgés, mais se sentent plus concernés par la cyber intimidation. La cyber intimidation, telle que définie par la GRC, consiste à utiliser les technologies de communication comme l'Internet, les sites de réseautage social, les sites Web, les courriels, la messagerie texte et la messagerie instantanée pour intimider une personne à répétition ou la harceler.

Les statistiques sur la prévalence de la cyber intimidation au Canada sont difficiles à obtenir, tout simplement parce que la plupart des cas ne sont pas signalés. Cependant, selon MediaSmarts, 99 pour cent des étudiants au Canada ont maintenant accès à Internet en dehors de l'école et 39 pour cent dorment avec leur téléphone portable. Si ce nombre n'est pas suffisamment choquant, il culmine à 51 % pour les jeunes en 12e année. Avec ce genre de statistiques, il n'est pas difficile de déduire la quantité de contenu inapproprié ou de menaces auxquels les jeunes sont exposés.

Chez TELUS, nous avons à cœur la sécurité de tous les Canadiens. Et au cours des deux dernières années, nous avons transformé cette passion en un programme éducatif unique pour les adultes et les enfants afin de leur fournir les outils et les ressources dont ils ont besoin pour assurer leur sécurité en ligne.

TELUS AVERTI (sécurité dans l'utilisation d'Internet et des téléphones intelligents), est un programme complet qui forme les adultes et les enfants sur la sécurité sur Internet et les téléphones intelligents. Le programme comporte deux volets sur mesure — une pour les adultes qui veulent en savoir plus la façon d'assurer leur sécurité et celle de leur famille en ligne; le second est TELUS CyberFuté et s'adresse directement aux jeunes.

Ces deux programmes sont entièrement gratuits pour quiconque veut les utiliser. TELUS planifie régulièrement des séminaires publics dans les collectivités partout au pays, et ces séminaires sont animés en personne par des membres spécialement formés de l'équipe TELUS. Des groupes de dix personnes ou plus peuvent réserver leurs propres séminaires en milieu de travail, dans un centre communautaire, une école, à un regroupement de parents ou un centre pour personnes âgées. Les particuliers peuvent aussi réserver une session individuelle avec des membres formés de l'équipe TELUS dans l'un de plus de 200 magasins TELUS à travers le pays.

Grâce à un portail en ligne sécurisé, les enfants peuvent interagir et apprendre avec les modules TELUS CyberFuté où ils peuvent créer leurs propres avatars, lire des bandes dessinées et visionner des dessins animés sur

l'intimidation et la façon de protéger leur empreinte numérique. C'est un moyen amusant et stimulant de communiquer l'importance de nettoyer leur empreinte numérique en protégeant leurs données personnelles et en évitant de partager des contenus inappropriés.

À ce jour, notre programme TELUS AVERTI a rejoint plus de 350 000 Canadiens. Et ce mois-ci, nous avons été honorés par l'approbation officielle de l'Association canadienne de chefs de police (ACCP) pour notre programme TELUS AVERTI. Maintenant, n'importe quelle compétence policière à travers le pays a accès à ces outils pédagogiques pour renforcer les mesures en cours et protéger nos collectivités, tant en ligne que hors ligne.

« L'ACCP a pour mandat de promouvoir la sécurité de tous les Canadiens grâce à un leadership policier novateur, affirme Jim Chu, président de l'ACCP et chef du service de police de Vancouver. « Nous sommes fiers de donner notre appui au programme TELUS AVERTI, qui témoigne parfaitement de la façon dont nous collaborons avec des entreprises partenaires novatrices comme TELUS pour faire en sorte que davantage de ressources éducatives soient plus facilement accessibles pour les collectivités de tout le pays, y compris celles des régions les plus au nord.»

Nous avons la responsabilité de travailler tous ensembles pour protéger les Canadiens contre les cybermenaces. C'est grâce au soutien exceptionnel de l'ACCP et des partenariats que nous avons tissés avec d'autres organisations réputées que nous avons pu déployer cet important programme à l'échelle nationale. La police de Vancouver, la GRC de la C.-B., la section de l'aide à la jeunesse de la GRC, la police d'Ottawa, la Fondation Amanda Todd, Bullying.org, Enfants Entraide, le Centre canadien de protection de l'enfance, Hockey Canada, Habilo Medias et Free the Children, Centre canadien de Protection de l'enfance, Hockey Canada, MediaSmarts et PREVNet ont tous joué un rôle intrinsèque pour faire de TELUS AVERTI ce qu'il est aujourd'hui.

Plus tard cette année, TELUS sera commanditaire de la Conférence de l'ACCP à Victoria, en Colombie-Britannique. Nous encourageons tous les participants à visiter le kiosque de TELUS AVERTI afin de constater de visu l'ampleur du programme et des outils qui sont disponibles.

Le matériel éducatif sur TELUS AVERTI et TELUS CyberFuté est également disponible sur un portail sécurisé pour les personnes qui préfèrent apprendre par elles-mêmes à utiliser les téléphones intelligents, les tablettes et les ordinateurs, de façon sécuritaire. Et restez à l'affût du lancement d'un tout nouveau site d'ici la fin de l'année; vous pouvez suivre nos discussions sur Twitter @TELUS en utilisant le hashtag #telusaverti.

Si vous désirez de plus amples renseignements sur TELUS AVERTI, n'hésitez pas à communiquer avec Shelly Smith, directrice de TELUS AVERTI à shelly.smith@telus.com ou en composant le 403-830-8304.

TABLE DES MATIÈRES

- **2 MESSAGE DU PRÉSIDENT**
- 2 CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS
- 3 BIENVENUE AUX
 NOUVEAUX MEMBRES
- 4 LE COIN JURIDIQUE DE L'ACCP- JUILLET 2014
- 6 25E ANNIVERSAIRE DE
 LA PARTICIPATION DE LA
 POLICE CANADIENNE AUX
 MISSIONS DE PAIX
 INTERNATIONALES
- 8 EXCELLENTE NOUVELLE POUR LA RECHERCHE POLICIÈRE
- 10 RELATIONS
 GOUVERNEMENTALES
 DE L'ACCP

EN COUVERTURE...

Le président de
l'ACCP, chef Jim Chu
du service de police de
Vancouver et Mme Louise
Bradley, présidente et chef
de la direction de la Commission
de la santé mentale du Canada,
à la conférence coparrainée
Concilier sécurité individuelle,
sécurité communautaire et qualité
de vie pour améliorer les interactions avec
les personnes ayant une maladie mentale.

Association canadienne des chefs de police









Personnel du bulletin

Rédactrice : Ruth Montgomery

Appuyée par le Bureau national de l'ACCP : Jane Li Wing • Magda Mitilineos • Peter Cuthbert

Bureau de direction de l'ACCP:

Président :

Chef Jim Chu, Service de police de Vancouver

Vice-présidents :

Directeur Mario Harel, Service de police de Gatineau; Chef Paul Smith, Service de police de Charlottetown; Sous-commissaire Mike Cabana, GRC

Secrétaire-trésorière :

Madame Debra Frazer, directrice générale, Service de police d'Ottawa

Président sortant

sous-ministre Dale McFee, Ministère des Services correctionnels, de la Sécurité publique et de la Police, Saskatchewan

Directeur exécutif :

Peter Cuthbert, Association canadienne des chefs de police

Pour consulter la liste complète des membres du conseil d'administration de l'ACCP, veuillez visiter le www.cacp.ca

Les opinions et commentaires exprimés dans le Bulletin de l'ACCP, Été 2014, sont faits sans préjudice. Ils ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'Association canadienne des chefs de police ni de son conseil d'administration. La reproduction des articles et du travail artistique est strictement interdite sans permission préalable obtenue de l'ACCP par écrit.

Convention de la poste-publications no. 40065059

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

Association canadienne des chefs de police

300 promenade Terry Fox, bureau 100, Kanata, Ontario K2K 0E3 Tél.: (613) 595-1101

Téléc. : (613) 383-0372 Courriel : cacp@cacp.ca Site Internet : www.cacp.ca



Conçu et publié par :



Directeur artistique: Richard J. Robertson **Courriel**: rir@imedianorthside.com

Conception et production d'impression : Ina Silva

BUREAU NATIONAL

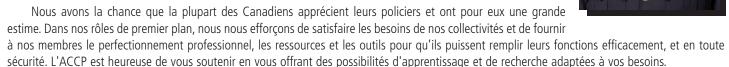
230 - 31 chemin Northside, Nepean, Ontario K2H 8S1
Tél.: (613) 230-0721 • Téléc.: (613) 230-4964 • Sans frais: 1-800-267-1266
Pour obtenir des renseignements sur les tarifs publicitaires et les spécifications,
veuillez composer le 1-800-267-1266.

AU SUJET DE L'ÉDITEUR : iMedia Northside Inc. produit le bulletin de l'ACCP au nom de l'Association canadienne des chefs de police. Toute reproduction est strictement interdite sans le consentement écrit de l'éditeur. iMedia Northside Inc. N'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des déclarations ou des opinions des contributeurs.

ACCP Table des matières

Message du président

e printemps, c'est avec le cœur rempli d'une profonde tristesse que nous avons pleuré la perte de trois policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions à Moncton. Cela nous rappelle encore une fois à quel point la vie peut être éphémère. Aux familles de ces disparus et des blessés, nous offrons nos plus sincères condoléances. Aux agents de police d'un bout à l'autre du pays, nous disons merci pour le travail que vous faites et pour les risques que vous prenez.



Je suis fier des progrès notables accomplis par l'ACCP dans la création et l'amélioration des relations avec le gouvernement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Au cours des derniers mois, nous avons été en mesure de soutenir l'introduction de la législation contre la cyberintimidation et l'exploitation sexuelle d'enfants ainsi qu'une Charte canadienne des droits des victimes. Notre travail avec l'Association canadienne des télécommunications sans fil a contribué à créer une liste noire de téléphones portables volés et à nous rapprocher de l'utilisation de la technologie coupe-circuit pour les téléphones cellulaires volés. Enfin, et assurément surtout, je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre appui aux initiatives nationales grâce auxquelles les Canadiens sont en sécurité.

La journée nationale de retour des médicaments d'ordonnance 2014 a connu un succès retentissant dans tout le pays. Nous avons également appuyé les programmes de sécurité de TELUS et de la Société canadienne des enfants disparus.

C'est un honneur et un privilège pour moi de vous servir à titre de président.



Chef sim Chu, Président de l'ACCP

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

109° Conférence annuelle de l'ACCP Date : du 24 au 27 août 2014 Location : Victoria (Colombie - Britannique)

Forum de l'ACCP sur la lutte antiterroriste et la sécurité nationale Date : du 16 au 17 septembre 2014 Location : Ottawa (Ontario)

Forum international de l'ACCP sur les victimes de crimes « Des partenariats au service des victimes »

Date : du 28 au 30 septembre 2014

Location : Ottawa (Ontario)

Atelier binational Canada-États-Unis sur l'interopérabilité transfrontalière "En première ligne" Date : du 20 au 22 octobre 2014 Location : Windsor (Ontario)

Le huitième atelier canadien sur l'interopérabilité en matière de sécurité publique "De la coopération à la collaboration" Date : du 30 novembre au 3 décembre 2014 Location : Ottawa (Ontario)

Conférence de 2015 de l'ACCP/ Commission de la santé mentale du Canada sur la préparation mentale Date : du 17 au 19 février 2015

Date : du 17 au 19 février 2015 Location : Mississaugua (Ontario) La conférence de 2015 sur le leadership policier de l'ACPCB/ACCP : Diriger par la vision et les valeurs Date : du 12 au 14 avril 2015 Location : Vancouver (Colombie - Britannique)

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

mars et la mi-juillet 2014

L'ACCP souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres et félicite les personnes qui sont désormais Membres à vie.

MEMBRES ACTIFS

Surintendant Alfredo Bangloy, GRC

A/Dir. Sophie Bégin, Service de police de la ville de Québec

A/Dir. Jocelyn Bélanger, Service de police de la ville de Québec

Capitaine Alain Bernier, Service de police de la ville de Québec

Lieutenant André Boileau, Sûreté du Québec

Chef adjoint Paul Burkart, Service de police municipal de Nelson

Chef Andrew Brinton, Service de police de Oak Bay

Capitaine Steeve Carrier, Service de police de la ville de Québec

Inspecteur Douglas Conley, Service de police régional de York

Commissaire adjoint Gary Couture, Police provinciale de l'Ontario

Chef Robert Davis, Service de police de Dryden

Surintendant adjoint Darren Derko, Service de police d'Edmonton

Chef adjoint Shawn Devine, Service de police de North Bay

Chef adjoint Robert Dinner, Service de police de Brantford

Inspecteur Brendan Dodd, Service de police de Windsor

Surintendant Christopher Fernandes, Service de police de Toronto

Surintendant James Hardy, Service de police de Calgary

Surintendant en chef Adam Jeffery, GRC

Surintendant en chef Kevin Jones, GRC

M. Brock Kahanyshyn, Service de police d'Edmonton

Chef adjoint Shawn Devine, Service de police de North Bay

Chef Robert Keetch, Service de police de Sault Ste-Marie

Surintendant Barbara Kelly, GRC

Mme Kristine Kijewski, Service de police de Toronto

Chef Paul Ladouceur, Service de police de Estevan

M. Paul Leduc, Sûreté du Québec

Chef adjoint Bryan MacCulloch, Service de police régional de Niagara

Mme Dawna Marshall-Cope, Service de police de Vancouver

A/Dir. Pierre Mathieu, Service de police de la ville de Québec

Surintendant Maury Medjuck, GRC

Inspecteur Serge Morin, Service de police de la ville de Québec

Surintendant Christopher Nicholas, Police provinciale de l'Ontario

Surintendant Bruce Ormiston, Service de police de Winnipeg

Chef Paul Pedersen, Service de police du Grand Sudbury

Surintendant en chef Louis-Philippe Plourde, GRC

M. Liam Price, Directeur, GRC

Surintendant Douglas Quan, Service de police de Toronto

M. Shawn Rehill, Service de police d'Edmonton
Chef adjoint Shawn Devine, Service de police de North Bay
Mme Christine Robson, Service de police régional de Durham
Inspecteur Allan Sauvé, Service de police du Canadien Pacifique
Inspecteur Mike Serr, Service de police de Vancouver
Inspecteur Laval Villeneuve, Service de police de la ville de Montréal
Chef adjoint Bryant Wood, Service de police de Port Hope
Surintendant Chris Wyatt, Police provinciale de l'Ontario

MEMBRES ASSOCIÉS

Mme Monik Beauregard, Sécurité publique Canada

M. Jean-Philippe Caron, Société canadienne des postes

M. Alan Carragher, Administration de l'aéroport international d'Halifax

M. Mark Cousins, Commission de transport de Toronto

M. Nick Fabiano, Service correctionnel du Canada

M. Adam Fisher, Service canadien du renseignement de sécurité

M. Terry Gagné, Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

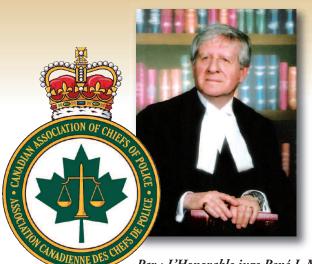
M. Craig Gibson, BCE inc et le groupe Bell

M. Anthony Hunt, London Drugs Limited

M. Sumra Jagjit, Société canadienne des postes

MEMBRES À VIE

Commissaire adjoint Lawrence Beechey (à la retraite), Police provinciale de l'Ontario Chef Robert Davies (à la retraite), Service de police de Sault Ste-Marie Surintendant Ralph Erfle (à la retraite), Service de police régionale de Durham Chef Michael Ewles (à la retraite), Service de police régionale de Durham Colonel Tim Grubb (à la retraite), Grand prévôt des Forces canadiennes Chef Robert Johnston (à la retraite), Force constabulaire royale de Terre-Neuve Chef Jeff Kellner (à la retraite), Service de police de Brantford Chef adjoint Kenneth Leendertse (à la retraite), Service de police de Hamilton Commissaire Chris Lewis (à la retraite), Police provinciale de l'Ontario Surintendant en chef Norman Mazerolle (à la retraite), GRC Surintendant en chef Charles Walker (à la retraite), GRC Mme Sandra Wright, Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés



LE COIN JURIDIQUE DE L'ACCP JUILLET 2014

Par: L'Honorable juge René J. Marin CM OMM OOnt.*

Le Coin juridique est publié tous les trimestres pour aider les cadres supérieurs de la police dans la diffusion des informations pertinentes à leurs enquêteurs principaux respectifs.

Les policiers ont des pouvoirs de perquisition sans mandat dans des circonstances urgentes

a Cour suprême du Canada, dans l'arrêt R. c. MacDonald 2014 CSC 3, a encore une fois reconnu le devoir de la police de protéger la vie et la sécurité. Ainsi, il peut être justifié pour la police d'exercer son pouvoir inhérent de fouille de sécurité sans autorisation judiciaire préalable.

Dans de tels cas, cependant, le policier doit, à tout le moins, établir qu'une telle fouille était nécessaire pour éliminer une menace imminente à la sécurité du public ou de la police. En pareil cas, il a le pouvoir de procéder à une perquisition sans mandat et les dispositions de l'article 8 de la Charte (perquisitions abusives) ne seront pas nécessairement engagées.

M. MacDonald a fait l'objet d'une plainte de bruit parce qu'il faisait jouer de la musique forte dans son appartement. La policière a répondu, lui demandant de baisser le volume de la musique; il a brutalement refusé à la demande, et a refermé la porte de son appartement. Il a dit au policier d' « Aller se faire f---- ».

L'agente de police présente est revenue avec des renforts, a frappé à la porte puis l'a ouverte d'un coup de pied en criant « police ». « Ainsi, il peut
être justifié pour
la police d'exercer
son pouvoir
inbérent de fouille
préventive sans
autorisation
judiciaire
préalable. »

L'accusé a dit dans son témoignage que lorsqu'il a entendu le bruit à la porte, il avait récupéré son arme à feu chargée et, en la cachant derrière son dos, avait entrouvert la porte. La policière, à son tour, a déclaré avoir vu quelque chose de "noir et brillant" derrière son dos et lui avoir demandé à deux reprises ce qu'il tenait dans sa main. Comme il ne répondait pas, elle a poussé la porte de quelques centimètres afin de mieux voir.

Il a été arrêté après que la police soit entrée dans son appartement. Les charges incluent la manipulation négligente d'une arme à feu, la possession d'une arme dangereuse et la possession d'une arme à feu à autorisation restreinte chargée.

Le juge du procès a conclu que le policier n'avait pas violé le droit de M. MacDonald garanti par l'art. 8 de la Charte en ce qui concerne l'entrée et une condamnation a été prononcée sur certaines infractions liées à des armes à feu.

En appel, une majorité de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a confirmé les conclusions du juge de la Cour provinciale et a rejeté l'appel. Elle a maintenu que les policiers avaient le droit de procéder à la fouille ou à la perquisition sans mandat en poussant la porte pour l'ouvrir. Elle a également maintenu que la police avait des motifs raisonnables de croire que l'accusé était armé et dangereux.

Le fait d'ouvrir la porte consistait en une « fouille » au sens de l'article 8 de la Charte, mais n'a pas entraîné une violation de ses dispositions.

L'appel interjeté ultérieurement par l'accusé a été rejeté par la Cour suprême du Canada. La décision sur l'appel a été unanime, mais trois juges étaient « en désaccord » avec la majorité sur l'interprétation à donner dans Mann (CSC).

La majorité a reconnu l'importance des pouvoirs de la police à procéder à une fouille de sécurité limitée lorsqu'elle est raisonnablement nécessaire pour éliminer une menace imminente à la sécurité de la police ou du public. Ils ont néanmoins souligné que ce pouvoir n'est pas absolu. Son exercice nécessite d'établir l'existence d'une telle menace imminente. Pour déterminer si une fouille est légale, il faut donc se demander si elle est raisonnablement nécessaire et si la nécessité est objectivement vérifiable dans les circonstances. [par. 40 et 41]

Tout en souscrivant à la majorité, les trois juges ont considérablement ajouté au débat. Ils ont souligné que la police ne peut être privée de la possibilité d'effectuer des fouilles préventive (c.-à-d. appels de détresse 911). Ces appels peuvent révéler une menace potentielle pour la vie ou la sécurité publique.

Dans son interprétation de l'arrêt Mann, il mentionne au [para. 66]:

Mann a décidé que les policiers ne sont autorisés à effectuer des fouilles de sécurité que lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'une personne est armée et dangereuse.

Tout en admettant que la règle générale est qu'il faut un mandat obtenu pour des motifs raisonnables pour entrer dans une résidence pour procéder à une arrestation, le Code criminel prévoit également une entrée sans mandat dans des circonstances urgentes où il y a des motifs raisonnables de croire qu'il est nécessaire d'entrer dans la résidence pour éviter des blessures ou la mort d'un individu (voir ss.487.11 et 529.3(2).

De plus, ont-ils ajouté, la Cour ne doit pas courir le risque que les pouvoirs de la police évoluent de façon ponctuelle.

Il ajoute au [para. 90]:

... Nos collègues imposent aujourd'hui une norme selon laquelle un policier doit avoir des motifs raisonnables de croire qu'une personne est armée et dangereuse avant d'être autorisé à effectuer une « fouille de sécurité », ce qui supprime dans les faits le pouvoir de fouille reconnu dans Mann et écarte du même coup la jurisprudence des dix années qui ont suivi.

Il conclut au [para. 91]:

Il est important de bien saisir les conséquences de la décision rendue par les juges majoritaires : les policiers sont privés du pouvoir d'effectuer une fouille préventive, sauf dans des circonstances où ils ont déjà des motifs de procéder à une arrestation. À partir d'aujourd'hui, les policiers peuvent détenir à des fins d'enquête les personnes soupçonnées d'être armées et dangereuses, mais ne sont pas autorisés à effectuer des fouilles par palpation pour assurer leur sécurité ou celle du public dans le cadre d'une enquête. À notre avis, un policier sur le terrain exposé à un risque réaliste de préjudice imminent devrait pouvoir agir immédiatement et prendre des mesures raisonnables, sous la forme d'une fouille peu envahissante, pour atténuer ce risque.

Commentaire:

Il a été dit, il y a longtemps, que notre système de justice pénale vise à protéger Abel de Cain, à punir Cain pour son crime et à l'empêcher de récidiver.

C'est le défi que nous devons encore relever!

Le juge Lebel, parlant au nom de la majorité, peut ne pas avoir fait preuve de clarté sur la question. En faisant allusion à l'action de la police, il a évoqué Mann, suggérant « l'importance de l'exercice des fonctions de la police pour le bien public » et « la nécessité et l'étendue de l'atteinte à la liberté individuelle». Il a alors prévenu la police, sur le caractère sacré d'une résidence privée et l'atteinte grave que constitue son accès par la police sans autorisation judiciaire préalable.

Évidemment, le juge Lebel ne souhaite pas élaborer davantage mais a choisi de se limiter au fondement factuel de l'appel devant la Cour.

Sans doute, ses collègues auraient préféré une approche plus large, avec plus d'insistance, à la protection des policiers et du public et une interprétation plus agressive de Mann.

En tant que juge de première instance, et après plusieurs décennies à écouter les témoignages de policiers dans de telles affaires, je sympathise avec les autres juges de première instance sur le besoin de lignes directrices claires. Un policier, en quelques secondes, peut devoir prendre une décision « de vie ou de mort ». Lors de longs contre-interrogatoires, durant les procès, la décision prise en une fraction de seconde est examinée à la loupe pendant des heures et des heures. À cet égard, la décision minoritaire est une bouffée d'air frais !

Les décisions fondées sur les faits peuvent ne pas toujours s'avérer utiles ! Nonobstant notre Charte des valeurs, je suggère respectueusement que nous demeurions sensibles aux principes du maintien de l'ordre proposé par Sir Robert Peel en 1829 :

Le principe no 7 stipule :

Toujours maintenir avec le public des relations qui soient de nature à concrétiser la tradition historique selon laquelle la police est le public et le public est la police, les policiers n'étant que des membres du public payés pour s'occuper, à temps complet, en vue du bien-être de la communauté, de tâches qui incombent à chaque citoyen.

(*) L'auteur a publié plusieurs livres sur les activités policières au Canada et en Australie. Le plus récent, Admissibility of Statements (Police Edition) (2013) Canada Law Book, une division de Thompson Reuters Canada Limited.

25° anniversaire de la participation de la police canadienne aux MISSIONS DE PAIX INTERNATIONALES

Par Shannon Hilton et Martine Courage, Développement des services policiers internationaux de la GRC

ette année marque un jalon important pour les agents de police du Canada : 25 ans de contribution aux missions de paix internationales. Depuis la première mission en Namibie en 1989, plus de 3 500 policiers ont participé à près de 60 missions de paix dans 30 pays du monde.

Au cours du dernier quart de siècle, les policiers canadiens ont aidé à la réorganisation et au renforcement des services de police dans les pays ayant vécu des conflits ou des bouleversements. Ils ont joué un vaste éventail de rôles au sein de chaque mission, en formant et en encadrant leurs homologues policiers et en fournissant de l'aide humanitaire pour assurer la sécurité des élections et en enquêtant sur les violations des droits humains.

Ce faisant, ils se sont taillé une solide réputation de leadership, de professionnalisme et d'humanitarisme dans les missions de paix internationales.

À l'heure actuelle, 90 policiers canadiens sont affectés à des missions de paix en Haïti et en Cisjordanie. Parmi ce nombre sont deux conseillers supérieurs affectés respectivement à New York (Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies) et en Italie (La force de police permanente des Nations Unies).

Partenaires de la paix

Le 25e anniversaire fournit l'occasion de faire valoir les partenariats entre le gouvernement et la police, lesquels ont largement contribué au succès du Programme policier d'opérations de paix internationales du Canada. Ces déploiements sont régis par l'Arrangement sur la police civile au Canada, un partenariat entre le Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement, la Sécurité publique et la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

La GRC gère les aspects opérationnels du déploiement de policiers canadiens dans des pays éprouvant ou menacés par des conflits. Elle puise les candidats dans ses propres rangs, ainsi que dans les services de police municipaux et provinciaux, lesquels ont contribué des candidats au programme depuis 1995.

Les services de police participant au programme ont l'occasion unique de représenter le Canada sur la scène internationale et d'offrir des possibilités de développement à leurs membres. En contrepartie, le service de police et les communautés qu'ils desservent bénéficient de policiers ayant des perspectives plus globales et la capacité d'interagir plus efficacement avec des gens de différentes cultures.

« Je suis très fier de nos policiers et de leur travail afin d'améliorer les services de police dans le monde entier » dit Bob Paulson, commissaire de la GRC. « Leurs efforts ont contribué à renforcer la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme. Ils ont aidé à bâtir un avenir meilleur et plus sûr pour les gens qui vivent dans la pauvreté et le chaos. Et nous en récoltons les avantages aussi, car un monde plus sûr signifie un Canada plus sûr. »

Reconnaître le service et le sacrifice

Participer à une mission implique mettre sa carrière et sa vie de côté. Cela signifie abandonner le confort de sa maison et sa famille pendant de nombreux mois pour aller travailler dans un environnement plus dangereux. Les familles des policiers en mission contribuent aussi largement au programme, soutenant leurs proches pendant leur absence et assumant des rôles supplémentaires à la maison.

À l'occasion du 25e anniversaire, la GRC tiens à remercier tous les policiers qui ont participé à des missions — ainsi que leurs familles - pour leurs contributions et leurs sacrifices au service de la paix.

En particulier, la GRC tiens à honorer la mémoire du surintendant principal Doug Coates et du sergent Mark Gallagher, deux membres de la GRC qui ont perdu la vie dans le tremblement de terre en Haïti en janvier 2010. Doug et Mark ont fait l'ultime sacrifice au service de la paix. Ils ne seront jamais oubliés.

Activités du 25e anniversaire

La GRC a donné le coup d'envoi du 25e anniversaire en février 2014, en Haïti, lors d'une cérémonie de remise de médailles à des policiers canadiens et une visite de la mission. Les partenaires policiers ont eu l'honneur de rencontrer M. Gilles Rivard, le Chargé d'affaires canadien, et Mme Sandra Honoré, chef de la mission de l'ONU en Haïti. Les visiteurs ont été initiés à des projets uniques et innovants dirigés par le Canada. Ceux-ci comprenaient un module de formation de simulateur de bateau pour les officiers garde-côtes haïtiens, créé par des policiers canadiens, et la toute première patrouille de police nationale haïtienne à vélo.

L'événement principal des célébrations du 25e anniversaire a eu lieu lors de la fin de semaine d'événements de la Journée nationale des gardiens de la paix, les 9 et 10 août dernier à Ottawa.

Une soirée gala se tenait le samedi 9 août à Ottawa pour célébrer les contributions des policiers canadiens et du personnel de soutien aux missions de la paix. Le dimanche 10 août, des policiers de différents services de police à travers l'Ontario et le Québec sont venus en grand nombre pour assister à une cérémonie nationale qui se tenait devant le Monument au maintien de la paix au centre-ville. La cérémonie était agrémentée de la Musique de l'Aviation royale canadienne, accompagnée du corps de cornemuses et tambours de la GRC et du Service de police d'Ottawa.





Deux nouveaux bateaux Garde côtière donnés par le Canada

Deux garde-côtes haïtiens au volant d'un de leur nouveau bateau; Démonstration d'un module de formation de simulateur de bateau crée par des policiers canadiens, y compris l'agent Guillaume Dufresne de la SQ.





Le Canada présente le projet de la brigade à vélo en Haïti

L'agent Sam Côté et son chef, Jean-Michel Blais parlent avec des membres de la Brigade à vélo de Croix-des-Bouquets; présentation du projet de la brigade à vélo des policiers canadiens à Croix-des-Bouquets, avec l'insp. Jean-Ernest Célestin du Service de police de la Ville de Montréal et de l'agent Sam Côté du Service de police d'Halifax.



Cérémonie de présentation des médailles de maintien de la paix

Mme Sandra Honoré présente la médaille de l'ONU à l'insp. Jean-Ernest Célestin du Service de Police de Montréal; l'Officier responsable des Opérations, M. Frédéric Guilteaux, présente la médaille de l'ONU à la sergente-détective Janice Laws.



Visite à un camp de personnes déplacées

Le sergent Jacques Pendleton du Service de police de la ville de Montréal



Visite d'invités de marque en Haïti

Rencontre de la délégation de police canadienne avec la Représentante spéciale du Secrétaire général de la mission, Mme Sandra Honoré; visite à l'Ambassade canadienne avec le Chargé d'affaires Gilles Rivard; les membres du contingent se forment en troupe au début de la cérémonie; les membres du contingent arrivent sur la terrasse au début de la cérémonie; les invites de marque, y compris la Représentante spéciale au Secrétaire général, Mme Sandra Honoré et le Chargé d'affaires canadien, Gilles Rivard, se tiennent à l'attention pendant que jouent les hymnes nationaux d'Haïti et du Canada.







Service commémoratif du 12 janvier 2014

M. Luis Miguel Carrilho, Commissaire de police de la MINUSTAH, l'agente Chantal Viau, Service de Police de la Ville de Montréal et une collègue de l'ONU; M. Luis Miguel Carrilho, Commissaire de police de la MINUSTAH (saluant et le sous-commissaire Serge Thériault de la GRC; des policiers canadiens en Haïti rendent hommage à leurs collègues disparus lors de cérémonies pour souligner le séisme de 2010.

EXCELLENTE NOUVELLE POUR LA RECHERCHE POLICIÈRE

Par la Fondation de la recherche de l'Association canadienne des chefs de police

epuis les années 1990, quand les compressions budgétaires drastiques avaient exigé l'élimination d'une unité de recherche du ministère du Solliciteur général du Canada de l'époque, les services de police ont travaillé très fort sans bénéficier d'une capacité de recherche central objective pour guider les efforts et partager l'information. La responsabilité de combler cette lacune est donc retombée sur l'ACCP par la constitution d'une Fondation de recherche mais les progrès ont commencé à stagner en raison du manque de financement. En 2012, le Conseil de l'ACCP a pris des mesures pour réaliser l'objectif de la Fondation de recherche de l'ACCP : Établir et promouvoir les plus hautes normes d'efficacité dans l'application de la loi en favorisant la formation policière, grâce à l'éducation et la recherche. Sous la direction de la présidente de la Fondation Debra Frazer du Service de police d'Ottawa, un comité reconstitué s'est mis à l'œuvre pour réaliser cet objectif. Une étude des besoins en matière de recherches policières a abouti à une rencontre au sommet à Vancouver, en Colombie-Britannique, le 22 novembre 2012, où les participants ont compilé une liste de priorités de recherche. Ce travail a posé les bases de la publication de l'Agenda du Centre canadien de recherches policières en mars 2014, un rapport détaillé qui identifie les besoins et les priorités. L'Agenda est disponible sur le site Web de l'ACCP.

Il a été clairement établi que les cadres policiers du Canada ont besoin de recherches pertinentes et fondées sur des données factuelles pour :

- Améliorer la prise de décisions. Le dirigeant policier d'aujourd'hui œuvre dans un environnement de plus en plus complexe. Nous avons besoin d'accès à des données de recherche pour prendre des décisions éclairées.
- 2. Promouvoir une approche globale du règlement des problèmes. Le dirigeant policier d'aujourd'hui est confronté à des problèmes et des enjeux intimement liés à la sécurité communautaire, à la santé, au logement et aux services sociaux. Nous avons besoin d'accès à des données de recherche d'un vaste éventail de spécialistes afin d'élaborer des stratégies et des solutions aux problèmes.
- 3. Faire progresser la profession policière. Chaque génération de dirigeants policiers doit bonifier la recherche fondée sur des données probantes qu'elle transmet à la suivante. C'est là une des clés du développement et de la maturité de la profession.

Sur la base des discussions facilitées et des évaluations approfondies entreprises lors du Sommet de la recherche, six enjeux prioritaires ont été identifiés et forment l'Agenda de recherche. Bien qu'aucun classement n'ait été assigné, les points saillants sont présentés ci-dessous.

RESSOURCES HUMAINES

Les dirigeants policiers ont discuté de divers enjeux clés liés aux ressources humaines. Sont en cause la formation des dirigeants, l'incidence du visage changeant de la société, et le rôle de la civilarisation de tâches qui ont toujours été affectées des agents de police assermentés.

FINANCEMENT

Les questions entourant le financement — aujourd'hui et à l'avenir - sont une priorité manifeste pour les dirigeants policiers canadiens. Les dirigeants policiers veulent comprendre plus finement et plus clairement les facteurs qui influent sur les coûts des services policiers et la façon d'évaluer les avantages assurés à la collectivité.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Renforcer les liens avec les collectivités que nous desservons est une priorité pour les dirigeants policiers canadiens. Diverses questions importantes ressortent, y compris quant à la façon dont le public souhaite interagir avec la police, dont nous pouvons communiquer plus efficacement et dont nous aidons le public à comprendre tout l'éventail des services que nous assurons, les défis que nous avons à relever et l'incidence qu'a notre travail.

OPÉRATIONS

Les questions opérationnelles sont perçues comme étant très importantes. Les dirigeants policiers ont cerné le besoin de stratégies permettant de s'adapter rapidement face à de nouveaux genres de crimes et d'autres problèmes apparaissant dans l'environnement en perpétuel changement du travail policier. En particulier, nous avons soulevé les questions suivantes :

- Comment pouvons-nous saisir nos connaissances (p. ex., acquises lors de grandes manifestations) et diffuser les pratiques exemplaires entre nous? Comment pouvons-nous améliorer notre capacité d'apprentissage?
- Comment pouvons-nous au mieux prendre connaissance des données de recherche existantes, les diffuser et les utiliser?
- Les dirigeants policiers veulent créer une communauté d'apprentissage continu pour éviter le dédoublement des efforts et pour pouvoir apprendre rapidement grâce aux expériences des autres.

INCIDENCE DE LA TECHNOLOGIE

La préoccupation évidente et persistante au sujet de l'incidence de la technologie a fait l'objet de discussions sous divers angles : les opérations, les médias sociaux, l'incidence sur les budgets, la nature changeante des crimes et des enquêtes, la nécessité de vastes efforts concertés face à ces questions. La nécessité de lois plus souples et de mesures législatives permettant aux policiers de faire enquête efficacement sur les crimes à caractère technologique est un autre sujet de préoccupation.



MODÈLES POLICIERS

Les dirigeants policiers savent que le travail policier doit changer en même temps que le contexte et les besoins. Il y a des défis à relever quant aux changements précis qui sont nécessaires et aux incidences à prévoir de ces changements. Par conséguent, les dirigeants policiers posent des questions vitales :

- Comment pouvons-nous quantifier divers modèles de services policiers (p. ex., police à plusieurs niveaux, police communautaire)?
- Quels sont les indicateurs et les résultats de nouveaux modèles de police communautaire?
- Y a-t-il une définition commune des « services de police de base »?
 Change-t-elle, et si oui, comment?
- Quelle est la meilleure stratégie d'investissement communautaire pour réduire la criminalité et le désordre, tout en réduisant aussi l'utilisation de ressources policières?

Portail et catalogue de recherches policières

Le Comité de la Fondation de recherche a identifié un besoin pressant de créer un catalogue de recherches policières qui soit ouvert et facile d'accès. À ce moment crucial, des représentants de Sécurité publique Canada ont offert de créer un portail et un catalogue sur les serveurs du gouvernement, une offre qui a été facilement acceptée. L'étape suivante, qui consistait à fournir un cadre des membres de l'ACCP qui demandent des exemples de récentes recherches policières et autres recherches dans le domaine policier pour permettre à l'équipe de la bibliothèque de SP d'entreprendre la collecte de la recherche et le catalogage du matériel afin qu'il soit facile d'y accéder, a débuté en janvier 2014. Sécurité publique Canada est maintenant sur la voie de réaliser son objectif. Bien qu'il y ait beaucoup à faire pour établir des procédures et obtenir l'autorisation nécessaire pour reproduire les informations dans le catalogue, un lancement en douceur du portail et du catalogue est provisoirement prévu d'ici la fin de l'année. C'est une excellente nouvelle qui rejaillit sur l'esprit de collaboration établi entre le personnel du ministère et le Comité de la Fondation de recherche. Dans les jours et semaines qui suivront, l'ACCP vous tiendra informés des progrès réalisés. Le Comité est convaincu que ce projet fournira une source utile d'informations innovantes qui profiteront tant à la profession policière qu'aux citoyens que nous servons.



Objectifs du Forum

- Rehausser la capacité des organismes policiers, du système de justice pénale, des organismes gouvernementaux, des groups de défense des victimes et des services aux victimes de répondre efficacement aux besoins des victimes de crimes.
- 2. Attirer l'attention nationale sur les besoins des victimes.
- 3. Faire connaître et promouvoir des pratiques prometteuses et efficaces.
- Favoriser l'apprentissage collaboratif à l'égard de telles pratiques dans les organismes policiers, le système de justice pénale, les organismes gouvernementaux, les groupes de défense des victimes et les services aux victimes.
- 5. Promouvoir de nouvelles mesures communes du succès.

Qui devrait participer

- Dirigeants et intervenants du secteur policier;
- Les organismes communautaires de défense des victimes, organisations non gouvernementales;
- Intervenants du système de justice pénale (procureurs de la Couronne, Programme d'aide aux victimes et aux témoins);
- Intervenants du secteur de la sécurité publique;
- Organismes gouvernementaux (fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux);
- Autres partenaires éventuels d'initiatives en faveur des victimes.

Lieu du Forum / hébergement

Hôtel Delta Ottawa Centre-ville, 101 rue Lyon N. Ottawa, ON K1R 5T9

Tarif des participants au Forum international de l'ACCP sur les victimes de crimes : 179 \$ + taxes par nuitée Tél. : 613-237-3600 poste 6200 ou 1-855-330-5360

Chambres préréservées : jusqu'au 28 août 2014 (le taux n'est pas garanti après cette date)
Code de réservation : 0914CACP ou Association canadienne des chefs de police

Frais d'inscription : 495 \$ + TVH (comprend toutes les séances plénières, deux petits déjeuners, deux déjeuners et trois pauses-rafraîchissements).



Pour plus de renseignements concernant le programme, l'inscription ou l'hébergement, veuillez visiter le site de l'Association canadienne des chefs de police au www.cacp.ca. Ceux qui n'ont pas accès à l'Internet peuvent communiquer avec le (613) 595-1101 pour obtenir de l'assistance.



RELATIONS GOUVERNEMENTALES DE L'ACCP:

Mars à juin 2014

Par Tim Smith

'ACCP est à pied-d'œuvre pour promouvoir et élargir la portée de son travail, et pour améliorer ses réseaux et ses relations. À cette fin, au cours des derniers mois, nous avons appuyé un certain nombre de consultations gouvernementales, soutenu l'adoption de nouveaux projets de loi, et préparé des notes d'information sur des décisions judiciaires. Voici un résumé de ces activités :

- Collaboration à l'élaboration de la réponse de l'ACCP à la consultation du ministre de la Justice McKay sur la prostitution
- Appui au chef Chu et aux membres de la GRC, de l'OPP et de la SDHP dans leur présentation devant le Comité de la justice de la Chambre des communes en appui du projet de loi C-13 (cyberintimidation)



Le président de l'ACCP, chef Chu, et des membres de la GRC /PPO lors de leur présentation devant le Comité de la justice de la Chambre des communes en appui au projet de loi C-13 sur la cyberintimidation

- L'ACCP s'est jointe aux ministres de la justice Peter McKay, au ministre de la Sécurité publique Steven Blaney et au directeur Mario Harel pour fournir un appui à la mise en place de nouvelles mesures pour réprimer l'exploitation sexuelle des enfants
- Chef Chu et moi-même avons rencontré le ministre des Anciens Combattants Julian Fantino pour discuter de la collecte d'ADN lors de l'arrestation
- Soutien de l'ACCP dans son appui à la déclaration nationale des droits des victimes. Le projet de loi C-32 a été présenté à la Chambre des communes et est passé à l'étape de la deuxième lecture, puis soumis au Comité
- Soutien aux témoins de l'ACCP et appui de la publication du rapport du Comité permanent de la sécurité publique et de la sécurité nationale de la Chambre des communes sur les Aspects économiques liés aux services de police. Le rapport est disponible à :
 - http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=6583312&Mode =1&Parl=41&Ses=2&Language=F
- Chef Chu et moi-même avons rencontré les membres du Cabinet du premier ministre pour discuter des priorités de l'ACCP et améliorer les relations
- En collaboration avec le Comité de modification aux lois de l'ACCP, nous avons coordonné l'examen de la décision du juge Spencer de la CSC et informé le Conseil d'administration de l'ACCP.

La décision interdit à la police d'obtenir, sans mandat, le nom ou l'adresse du client d'une entreprise de télécommunications

Nous avons travaillé avec un certain nombre d'organismes nationaux sur des initiatives qui permettront d'améliorer la vie des Canadiens d'un océan à l'autre, à savoir :

Nous avons fait partie de l'équipe de l'ACCP / la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) pour tenir une conférence sur les moyens d'améliorer les interactions entre la police et les personnes atteintes de maladie mentale. La conférence a été très bien accueillie, et l'intérêt pour le sujet continue d'être élevé.

Nous comptons publier les résultats du projet de recherche mondial lÉSI 2014 - Les personnes atteintes de maladies mentales et le système : changer les résultats - lors de la Conférence de l'ACCP au mois d'août.

Également prévu lors de la Conférence est la présentation du rapport de l'ACCP / la Commission de la santé mentale du Canada sur les interactions de la police avec des personnes atteintes de maladie mentale. Le Comité des ressources humaines

assume la tâche d'examiner la maladie mentale en milieu de travail, et le Centre des cadres policiers du Collège canadien de police accueillera un atelier afin d'identifier des moyens par lesquels les organismes policiers pourraient fournir aux personnes atteintes de maladie mentale des services plus stratégiques et efficaces.

 Nous avons collaboré avec l'Association canadienne des télécommunications sans fil à la promotion de la « technologie coupecircuit » pour téléphones portables volés

Nous avons travaillé avec le Comité de la toxicomanie de l'ACCP et en collaboration avec Santé Canada et Sécurité publique Canada, pour organiser la Journée nationale de retour des médicaments d'ordonnance, le 10 mai dernier. Les ministres Blaney et Ambrose se sont joints au président du Comité de la toxicomanie, chef Mark Mander, lors d'un événement médiatique national pour lancer la campagne. L'événement a été largement soutenu par les services de police de partout au Canada.

De plus, nous avons appuyé les programmes suivants :

- L'initiative TELUS AVERTI (sécurité dans l'utilisation d'Internet et des téléphones intelligents), un programme éducatif qui vise à aider les familles canadiennes à utiliser l'Internet de manière sécuritaire. À ce jour, le programme TELUS AVERTI a rejoint plus de 350 000 Canadiens.
- Le nouveau programme CodeSearchMC de la Société canadienne des enfants disparus qui procure une plateforme de communication fondée sur une application d'intervention d'urgence qui permet aux partenaires commerciaux, à leurs employés et leurs ressources, de communiquer par le biais de notifications géo-ciblées et des nouvelles en temps réel.

Prescription Drug
Drop-Off

Saturday, May 10, 2014

Take back
old and
unused meds
Locations
North Bay Police
Headquarters

135 Princes St. West
Rear parking lot
10 a.m. – 3 p.m.

Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site Web de l'ACCP. Si vous êtes intéressé à vous joindre à un Comité et à vous impliquer davantage dans les travaux de l'ACCP, communiquez avec le Bureau national de l'ACCP ou avec le président du Comité auquel vous désirez contribuer. Voir (http://www.cacp.ca/default/committees)

Mise en page et édition par :

